



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 22347

Texte de la question

M. François Scellier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les mesures à mettre en place afin de sensibiliser le public et les praticiens à l'endométriose. Cette maladie, invasive, chronique et souvent invalidante, touche actuellement une femme sur 10. Les effets pervers en sont accentués par les défaillances actuelles du système de prise en charge médical (diagnostic tardif, six ans en moyenne ; méconnaissance par les gynécologues des protocoles de soin et techniques chirurgicales adaptées). Cette prise en charge *a minima* de l'endométriose a des répercussions financières non négligeables sur le système de soins. Il lui demande en conséquence quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de mieux aider les trop nombreuses femmes qui continuent de pâtir d'une reconnaissance minimale de cette maladie.

Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [M. François Scellier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22347

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3146

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5773